

Duréedu travail : pose de 3/4 d'heure obligatoire?

Par moi86180, le 06/02/2010 à 01:02

Bonjour,

je fais journée continue depuis plusieurs années (9à 17h) à la demande d emon employeur, il m'impose desormais une coupure de 3/4 d'heure ou une heure celon les jours. est ce légal?

cette coupure journaliére est parait il obligatoire, depuis quand?? et que puis je faire pour me retourner contre lui, puisqu'il m'imposait alors ces journée s continues??

merci de votre réponse

Par Tisuisse, le 06/02/2010 à 09:06

Bonjour,

OUI, la pause est obligatoire pour une journée continue, et figure comme telle dans le code du travail. La durée minimale est de 35 minutes mais cette durée peut être allongée par les conventions collectives ou par le réglement intérieur.